

Procès-verbal – Conseil d'Établissement – 21 mars 2023

Début : 18h00 – Séance ordinaire en présentiel

Présents :

Membres de droit (*circulaire 0732 du 21/06/2022*) > la répartition des sièges au sein du Conseil d'établissement est la suivante :

4 sièges pour l'administration / 4 personnes présentes : **Mme Martin-Morel (SGA) – M. Kriegel (Proviseur) – M. Durrenberger** - Mme Picault (COCAC adjointe et déléguée de l'AEFE en Allemagne)

3 sièges pour le personnel enseignant / 3 personnes présentes : **M. Duthil – Mme Lee - Mme Ferlay**

1 siège pour le personnel administratif et de service / 1 personne présente : **Mme Lafdal**

3 sièges pour les parents d'élèves / 3 personnes présentes : **Mme Blanquet - M. Roche – Mme Jolivet**

1 siège pour les élèves : --- **sans objet** ---(école primaire essentiellement)

Membres siégeant à titre consultatif :

Mme Kließ (CFE)* – M. Zeller* (CFE) - M. Loiseau (CFE) — M. Maigné(CFE) - Mme Deppe-Prugnaud (Dir. Schulträger)

M. Bérenger-Boyeldieu (ACS) – Mme Bertrand (SG)

**présents en visioconférence*

Excusés :

Mme Raffin-Weinlein (CFE)

Absents :

sans objet

QUORUM => il est fixé à **7 personnes sur 12 possibles au total.**

Présents > **11** personnes sont présentes, le quorum est donc atteint.

Désignation d'un/d'une secrétaire de séance (issu de l'Administration) et d'un/une secrétaire adjointe (choisi à tour de rôle parmi les représentants des parents et des personnels).

Secrétaire : M. Kriegel

Secrétaire adjoint : Mme Jolivet

.....

Points à l'ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour.

Il y a eu une erreur concernant le point n°5 sur le règlement intérieur du travail : il ne sera pas abordé ce soir, mais sera présenté lors du prochain Conseil d'établissement le 6 juin 2023. Le point N°5 du présent CE concerne une modification proposée au règlement intérieur de l'école.

Le point 5 de l'ordre du jour présentera la modification du règlement intérieur et non celui du règlement intérieur du travail. Celui-ci sera présenté lors du prochain CE en juin.

Les représentants des parents ont formulé la demande que l'ordre du jour des prochains CE fasse mention des points soumis au vote, afin de pouvoir mieux se préparer. Cette demande a été acceptée par la direction de l'école.

Nombre de votants pour le point :		
CONTRE :	ABSTENTION : 0	POUR : 11

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2022. Pour rappel, vous trouverez le PV en cliquant sur ce [lien](#).

Les représentants des parents demandent d'ajouter le point suivant au point 7. du PV du 29 novembre 2022 : « Un groupe de travail périscolaire sera mis en place avec des représentants de la direction, du Träger et des parents et reportera régulièrement au CE sur ses avancées. »

Les représentants du personnel demandent à clarifier le point sur la prime exceptionnelle de 1500 euros. Il doit être précisé que cette prime sera versée au prorata de la quotité du temps de travail des employés. Ce point sera discuté à nouveau lors du prochain Conseil d'établissement.

Nombre de votants pour le point :		
CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	POUR : 11

3. Informatique : installation de la fibre très haut débit.

Un câblage fibre optique est en cours afin d'assurer une connexion stable et puissante. L'école profite de ce câblage pour obtenir une modernisation de ses installations téléphoniques, et notamment de créer une centrale téléphonique qui permettra à tout le personnel administratif de téléphoner depuis son bureau.

Des informations complémentaires sur ce sujet seront données lors du prochain conseil d'établissement. La direction remercie les équipes informatiques de Francfort d'avoir accueilli leur collègue de Berlin en stage.

La finalisation du câblage par la société KOLT devrait être prête pour la rentrée 2023-2024.

4. Ressources humaines : mise à jour des contrats de travail des personnels.

Les contrats de travail du personnel de Droit Local (administratif et d'enseignement) ont été revus avec l'aide d'un avocat allemand.

Désormais l'école dispose de plusieurs contrats types en français avec une traduction en allemand. Une validation de ces contrats types par l'AEFE sera nécessaire. De nombreux éléments, légalement obligatoires en Allemagne, manquaient dans les contrats actuels, notamment le montant du salaire d'embauche.

Les professeurs remplaçants ont désormais un contrat de travail au même titre que les professeurs embauchés de manière permanente.

Concernant les professeurs employés par le Schulträger, les contrats de travail ont tous été revus régulièrement depuis l'embauche des employés.

5. Modification du règlement intérieur de l'école.

Le règlement intérieur de l'école sera modifié afin d'encadrer la détention et l'usage d'objets connectés en plus des téléphones portables qui étaient déjà interdits par le règlement, tels que les montres connectées. Ce point a été présenté lors du Conseil d'Ecole du 21 mars 2023.

6. Information : visite du service immobilier de l'AEFE les 27 et 28 février 2023.

Madame Chavi (Référente au service immobilier de l'AEFE nouvellement nommée) et Mme Pradel, architecte programmatrice de l'AEFE, ont effectué une visite en février dernier. Cette visite avait pour objectif d'établir la faisabilité du projet.

Un SPSI (Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière) définit les priorités de l'AEFE dans les EGD.

Il existe une forte interrogation sur le budget nécessaire à la mise en place des travaux car il n'est plus possible aujourd'hui d'obtenir des financements publics. Ce point devient problématique car avec la demande croissante et forte de scolarisation, l'école Voltaire se voit contrainte à refuser une place à de nombreuses familles, y compris arrivant d'autres établissements du réseau AEFÉ. De plus, la réquisition de tous les espaces actuellement disponibles pour ajouter 2 classes supplémentaires il y a 2 ans fait que les conditions de travail en sont affectées : plus de salle de formation ni de aula, salle d'anglais au-dessus de la cantine.

Le budget envisagé est compris entre 6 millions d'euros et 7,4 millions d'euros si la rénovation du gymnase est incluse.

Une revue des besoins a eu lieu. L'école a besoin de 6 classes banales (permettant d'avoir 3 classes pour chaque niveau du CP à la 6^{ème}), d'un laboratoire de sciences (norme 65 m²), des salles de langue, d'un local pour l'association des parents d'élèves et d'une grande salle multifonction visant à désengorger le gymnase. Cet ensemble serait intégré à un bâtiment additionnel.

La salle de formation continue et la Aula qui ont été transformées en salle de classe seraient récupérées suite à la construction de ce bâtiment additionnel.

L'agrandissement devrait avoir lieu sur le terrain de sport (terrain de foot). Aggrandir le bâtiment principal existant en bâtissant une extension est impossible car les normes des paliers et des escaliers sont différentes aujourd'hui des normes en cours lors de la création du bâtiment actuel de plus cela pourrait fragiliser la structure du bâtiment actuel.

Créer un nouveau bâtiment à part, directement-accolé à l'ancien, apparaît comme la solution la plus simple. Ce nouveau bâtiment pourra être rattaché au bâtiment actuel par une passerelle mais il existe encore une incertitude sur cette possibilité. Il est impossible de construire au-dessus du gymnase, il est donc envisagé de le rénover.

Ces travaux seraient réalisés en 3 phases:

- un premier bloc pour un bâtiment principal
- un 2nd bloc pour la rénovation du gymnase
- un 3e et dernier bloc pour le réaménagement des cours, de la cour arrière notamment

Monsieur Roche évoque sur le premier bloc la possibilité d'avoir un bâtiment extensible avec un étage de plus en cas de besoin. Le bâtiment serait constitué du nombre d'étages nécessaire actuellement, dans un premier temps, mais si nécessaire un étage supplémentaire pourrait être construit au-dessus. La direction de l'école discutera avec les architectes de la faisabilité de cette solution.

Ces différents projets sont en train d'être étudiés par l'AEFE. L'école espère intégrer le SPSI 2023- 2028.

7. Intendance : sorties d'inventaire.

Depuis plusieurs années, du matériel divers est accumulé dans le sous-sol de l'école ce qui pose un problème de sécurité mais également qui gonfle artificiellement les comptes de l'école.

Ces actifs immobilisés (matériel dont la valeur dépasse 500€ hors taxes) sont principalement de vieux ordinateurs ou des imprimantes.

Au jour du Conseil d'établissement, tout était prêt pour la sortie d'inventaire physique mais M. Bérenger-Boyeldieu était présent 3 jours à Berlin afin d'assurer la sortie en comptabilité de ces actifs immobilisés. Le matériel sorti des comptes de l'école sera soit cédé ou mis à la poubelle selon l'état du matériel.

Le véhicule de service de l'école a également été changé, l'ancien véhicule devant sortir de l'inventaire.

8. Présentation du compte financier 2022. Merci de consulter les documents ci-dessous :

- Guide méthodologique – Référentiel budgétaire AEFÉ : [cliquez ici](#).
- Compte financier 2022 : [cliquez ici](#).

Les comptes de l'école ont été présentés oralement, mais la présentation du compte financier ci-dessus (voir le lien) est explicite.

Concernant les recettes, il est important de noter :

- une augmentation des droits de scolarité de plus de 8% car le nombre d'élèves a augmenté
- les droits d'examen en 2021 n'ont pas été demandés mais l'ont été en 2022
- les recettes de cantine ont baissé car il y a moins de panier-repas commandés en raison de la cantine à 1€ par repas et par élève
- environ 41% des revenus proviennent de produits exceptionnels : ces revenus proviennent du Schulträger.
- une petite partie des revenus provient d'une subvention de l'agence du service civique (et non de l'AEFE comme indiqué dans le PowerPoint)

Les charges sont réparties entre l'Ecole Voltaire et le Lycée Français et concernent :

- principalement les charges de personnel. Celles-ci ont augmenté en raison de l'augmentation du point d'indice. 53 employés équivalents temps plein se répartissent entre le lycée français et l'école Voltaire.
- Les autres dépenses sont liées à une reprise des activités telles que les voyages scolaires ou les sorties scolaires, ainsi que les dépenses de l'IEN et de la COCAC adjointe qui peuvent à nouveau reprendre leur travail en présentiel, ce qui engendre une augmentation des dépenses sur ces postes.
- des tableaux numériques acquis pour la maternelle

Le résultat budgétaire fait ressortir un déficit d'environ 425000€, dû à la non prise en compte des double flux.

M. Bérenger-Boyeldieu a précisé que la non prise en compte des doubles flux ne permet pas de faire apparaître la subvention franco-allemande du lycée français de 1 million d'euro. Pour contourner cela, la référence à considérer est la trésorerie disponible qui s'élève au total sur les 2 comptes bancaires est de plus de 4M€. Une obligation légale de conserver 60 jours de trésorerie (soit environ 1M€) fait ressortir une vraie trésorerie disponible d'un peu plus de 3M€. Cette trésorerie disponible a évolué d'environ 2M€ en 2018 à 4M€ environ en 2022 avec une augmentation régulière au fil des années.

M. Bérenger-Boyeldieu insiste sur le fait que la comptabilité est très bien tenue à Berlin, et remercie les équipes de Voltaire (en particulier Mme OSCARD).

Nombre de votants pour le point :		
CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	POUR : 11

9. Pédagogie : présentation des projets pédagogiques pour la fin d'année 2022/2023.

M. Durrenberger présente les différents projets pédagogiques qui se sont tenus depuis le dernier conseil d'établissement :

- Venue de monsieur Pitout, astrophysicien, qui a tenu une conférence au Lycée Français en lien avec l'association des français du monde et de Berlin Accueil. Il a également présenté aux élèves son travail d'astronome.
- examen FLE (Français Langue Etrangère) pour les élèves de CM1
- projet 3S (Sixième Science Sport) organisé par monsieur Sordelet à Berlin. Reprise cette année après 2 années d'annulation pour cause de COVID
- forum de l'audace initié par Mme Ventré (IEN). L'Ecole Voltaire a été retenue pour 3 projets
- fort engagement des enseignants de la maternelle avec la nuit de la lecture : 84 élèves ont dormi à l'école. Mr Durrenberger remercie vivement les équipes de la maternelle
- développement durable : un jardin potager va être créé à Voltaire et à la maternelle
- Formation premier secours (PSC1) pour les enseignants et les élèves de 6^e par M. Durrenberger (formateur habilité à mener ce type d'action). Le matériel a été commandé par le Schulträger

10. Pédagogie – voyages scolaires : vote pour le voyage des élèves de M. Sordelet à Munich.

La classe de 6V1 dont Mr Sordelet est professeur principal va partir début juin pour 3 nuitées à Munich. Le prix par enfant sera de 300€.

Nombre de votants pour le point :		
CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	POUR : 11

11. Communication : venue de M. l'Ambassadeur de France en Allemagne, lundi 13 mars 2023.

Visite de deux heures sur tout le campus français (Ecole Voltaire, maternelle et FG) appréciée par les équipes et les élèves. M. l'Ambassadeur de France sera également présent au Lycée Français pour la remise des diplômes du baccalauréat le 29 juin.

Une personne de l'ambassade, spécialiste des sujets de sécurité viendra également effectuer une visite dans les locaux de l'école Voltaire prochainement.

Dans ce cadre, il est prévu que l'accès à la cour arrière par l'allée secondaire soit clôturée.

12. Questions diverses

IRF (Institut Régionaux de Formation).

Ils visent à remplacer le dispositif de formation continue existant à ce jour. La gouvernance de ces instituts sera notamment différente de celle des instituts de formation actuels. Les IRF seront divisés en 2 comités, un comité pédagogique et un comité aux affaires financières. Dans ce dernier comité, assureront la gouvernance notamment (et c'est une nouveauté) des représentants du personnel et des parents d'élèves.

Concernant le contenu, ces instituts permettront de valider les acquis d'expérience sur le terrain notamment possibilité pour le personnel de valider des diplômes universitaires.

Pour l'école Voltaire et le lycée français, l'IRF de la zone ZECO sera basé à Munich.

Clôture du CE à 20h50.

Rédaction : M. Kriegel, assisté par l'APE de l'école Voltaire.